

CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016 / 2017

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Email : Tél :

1: L'élève déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur imprimé au verso de cette page et de la liste des cours proposés et affichée à l'accueil sur le panneau d'informations. Les professeurs pouvant changer en cours d'année, leur nom est inscrit à titre indicatif seulement.

Le studio de danse permet à l'élève sous certaines conditions détaillées dans les articles suivants de suivre des cours dans les locaux sis 21 rue Froidevaux à Paris 75014.

2: Santé : L'élève déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer la danse et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire à la demande du studio de danse.

3: Assurance : L'élève déclare avoir souscrit une assurance couvrant tous dommages d'ordre corporel ou financier qui pourraient être liés à la pratique de la danse. L'élève reconnaît détenir l'attestation en ce sens établie par l'assureur de manière à pouvoir la produire à la demande du studio de danse. Le studio de danse ne saurait en aucun cas être tenu responsable ou inquiété en cas d'accident survenu à l'élève pendant les cours de danse.

4: Accès à la salle de danse : Avant d'entrer dans les vestiaires, l'élève doit se présenter à l'accueil afin de se faire enregistrer, il règle son cours à l'unité ou remet sa carte afin qu'un cours soit déduit de son crédit de cours. Si l'élève suit deux cours consécutifs, il doit présenter sa carte à l'accueil au début de chaque cours ou régler le deuxième cours avant que celui-ci ne commence. Une carte magnétique personnalisée avec une photo d'identité (que l'élève apportera lors de son inscription) sera remise à l'élève. En cas d'oubli de cette carte il lui faudra payer le cours à l'unité; en cas de perte ou de vol, l'élève devra verser 10 euros afin qu'une nouvelle carte magnétique créditée du nombre de cours lui restant à prendre lui soit remise la semaine suivante ; en attendant la nouvelle carte l'élève devra régler son cours à l'unité. La carte donne accès à tous les cours sauf ceux réservés aux enfants et adolescents.

5: Conditions financières : L'élève peut soit acheter un cours à l'unité, soit acheter une carte de 12 ou 36 cours dont les prix, les modes de paiement et la validité sont affichés sur le panneau d'information. Les cartes sont nominatives et ne peuvent être ni prêtées ni vendues. Seules les cartes de 36 cours peuvent être réglées par chèque, les cartes de 12 cours seront réglées soit par Paypal 24 heures avant leur utilisation soit en espèce à l'accueil, le cours à l'unité devra être réglé en espèce.

6: Validité des cartes : Les cartes de 12 cours sont valables 4 mois, les cartes de 36 cours sont valables 12 mois . La date de validité ne peut être modifiée quelle qu'en soit la cause.

7: Remboursement : Aucun remboursement se sera accordé par le studio de danse quelle qu'en soit la cause. En cas d'impossibilité de donner les cours normalement pour une période donnée, le studio de danse prolongera la validité de la carte de l'élève de cette période donnée mais ne remboursera aucun cours. Prévoyez de prendre une assurance annulation pour vous faire rembourser les cours que vous ne pourriez pas suivre.

8: Fermeture du centre : Le centre ferme pendant les vacances scolaires de l'Académie de Paris et les jours fériés.

9: Exclusion de l'élève : Le non-respect du règlement intérieur ou des conditions d'inscription entraînera l'exclusion immédiate et définitive de l'élève sans aucun remboursement.

Fait à PARIS, le
Signature de l'élève :

La société Amana'Studio

Veillez lire et signer le règlement intérieur au VERSO